



Utilisation d'informations d'ouvrages pour un jeu

Par Elodie 84

Bonjour,

Je me permets de solliciter votre aide car je suis en train de réaliser un jeu de connaissances sur un domaine particulier (sous forme de quizz). Je me suis inspirée de différents livres, sources internet etc pour récupérer des informations. Je souhaitais donc ajouter une rubrique bibliographie avec les ouvrages sur lesquels je me suis appuyée pour trouver les réponses etc.

Sachant que je n'ai pas fait de copier-coller mais simplement pris et croisé les informations qui me semblaient pertinentes, ai je le droit de citer ces sources ? Est ce une obligation ? Sachant que les informations sont trouvables sur internet également.

Un auteur peut il avoir son mot à dire sur le fait que je le cite (si jamais cela lui pose problème) ?

Merci par avance.

Belle journée

Par Isadore

Bonjour,

Cela va dépendre de la nature de ces "informations" : si vous parlez de romans dont vous utilisez les noms des personnages, vous ne pouvez pas réaliser votre jeu sans permission des ayants-droits.

Si vous parlez d'ouvrages éducatifs ou scientifiques pour trouver des informations biographiques, des dates, des noms de plantes... il n'y a pas d'obligation de citer vos sources. Mais c'est courtois à l'égard des auteurs dont vous avez utilisé le travail.

Si vous réalisez une simple bibliographie, qui ne laisse en aucun cas entendre que les auteurs ont participé à votre jeu, l'ont soutenu, c'est permis (et je dirais souhaitable). Ce qui est illégal, c'est par exemple usurper le nom des auteurs pour exploiter leur notoriété.

Si cela ne lui cause pas de préjudice à cause d'une présentation tendancieuse, je ne vois pas à quel titre un auteur pourrait s'opposer à être cité comme auteur de son ouvrage.

Par Elodie 84

Merci beaucoup pour cette réponse complète :)